

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2015

ÉCONOMIE BLEUE - (N° 2964)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD15

présenté par
M. Arnaud Leroy, rapporteur

ARTICLE 15

À l'alinéa 33, après le mot :

« manquements »,

insérer les mots :

« aux règles de gestion durable des sous-quotas ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.